https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article1573

CR SNTRS CGT Conseil Scientifique Inserm 29-30 Juin 2015 : unités Vague A

- ACTIVITE A L'INSERM -



Date de mise en ligne : lundi 6 juillet 2015

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Copyright © SNTRS-CGT Page 1/3

Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil Scientifique de l'Inserm des 29-30 Juin 2015 : projets de structures de recherche Inserm se présentant dans la vague A

Françoise MUZEAU et Pascal COLOSETTI; Elus C SNTRS CGT au CS INSERM

(sous réserve des décisions du PDG de l'Inserm)



CR_SNTRS_CS_INSERM_juin2015

Il s'agissait d'expérimenter une nouvelle procédure d'évaluation des équipes avec un référentiel « qualitatif » avec 5 principaux critères : production scientifique, positionnement national/international, spécificité/originalité du programme/savoir-faire/compétences, direction/animation (gouvernance) et synergie avec l'environnement. Après l'évaluation HCERES, les CSS ont donné un avis argumenté par équipe : recevable, recommandations mineures/majeures, non recevable.

Les disparités d'appréciation entre les diverses CSS sont apparues évidentes par la distribution de ces avis :

- recevables (entre 29 et 70%),
- recommandations mineures (entre 5 et 35%),
- recommandations majeures (entre 3 et 33%),
- non recevables (entre 4 et 21%).

Il peut s'agir d'un effet de sévérité mais justifié pour certaines CSS et, à l'opposé, d'un effet « corporatiste » pour d'autre(s) mais toutes les équipes de cette/ces CSS étaient peut être très bonnes ?

Puis le porteur de projet est venu le présenter, avec des réponses à cet/ces avis, devant un comité mixte CSS/CS qui a établi un avis commun, qui a été présenté/discuté lors de cette session plénière du CS.

Le PDG qui n'a rencontré que le président du CS, a demandé au CS d'harmoniser les avis des CSS et CSS/CS, de se positionner par rapport à la transversalité/une cohérence du CS; les possibilités de création chiffrées n'ont pas été indiquées par la direction mais on est passé de 186 équipes/42 unités (2011-15) à 275/51 pour cette vague A (2016-20) donc +86 demandes d'équipe.

La mission d'évaluation du CS s'en est donc vue réduite à une « harmonisation » cohérente, ne pouvant qu'examiner les équipes non recevable, avec recommandations majeures/mineures, dans le temps imparti et compte tenu de la disparité de la distribution des avis des CSS.

Copyright © SNTRS-CGT Page 2/3

CR SNTRS CGT Conseil Scientifique Inserm 29-30 Juin 2015 : unités Vague A

Il n'est pas possible de savoir où la barre sera fixée entre création et non création mais les équipes non recevables varient de 0 à 40% selon les différentes CSS, soit 17% en global (44 NR/260 équipes soumises à création au PDG).

La synthèse est difficile à faire puisque le CS n'a pu conclure qu'à un avis argumenté en levant ou maintenant des recommandations mineures/majeures, en suggérant des fusions d'équipes/une structure mono- plutôt qu'une pluri-équipe, d'adapter le choix d'une ou de plusieurs CSS.

Il est à noter que plusieurs fois, la question des équipes ATIP-AVENIR et ERC (starting grant) (contrat en cours) a été abordée puisque certaines d'entre elles, ignorant leur non éligibilité à cette demande de labellisation Inserm, ont, quand même, postulé en tant qu'équipe dans leur structure en évaluation dans leur vague. Ces équipes sont reconnues et affiliées à l'Inserm en tant qu'équipe ATIP-AVENIR ou ERC et pourront/devraient demander leur labellisation seulement à la fin de leur contrat, même hors vague.

De même, la notion d'équipe Inserm (1 chercheur statutaire à temps plein/5 ETP (chercheur/ITA ou post-doc)) n'a pas été prise en compte cette fois et devrait l'être à la prochaine vague.

Copyright © SNTRS-CGT Page 3/3